



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE
13 DECEMBRE 2018**

Le 13 décembre 2018, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2018-021 portant renouvellement de l'inscription de la société AMOSSYS sur la liste des organismes certificateurs ;
- Décision n°2018-022 portant délégation de pouvoirs ;
- Décision n°2018-023 portant habilitation d'une organisation syndicale à désigner des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l'ARJEL.